

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

Reçu le
07 JUL 2015
SMIRT

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 15 JUIN 2015
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2015 - 19

Objet : Complément à la délibération n°2014-23 : désignation d'un délégué élu local pour l'adhésion au Comité National d'Action Sociale

Vu le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 15 juin 2015 sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX, Premier Vice - Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009,

Vu la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et notamment son article 25,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 70 et 71 relatifs au droit à l'Action Sociale des agents territoriaux et aux dépenses afférentes,

Vu la délibération n° 2014-23 du 30 juin 2014 relative à l'action sociale et à l'adhésion au Comité national d'action sociale « CNAS »,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires adoptées à ce jour,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

DECIDE



De désigner Madame Vinciane FABER comme déléguée « élu local » comme le prévoit la convention d'adhésion au CNAS,

AUTORISE

Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de Séance,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Alain WACHEUX'. The signature is fluid and somewhat abstract, with long, sweeping strokes.

Alain WACHEUX

1000
1000
1000